VOUS & NOUS



Cahuzac, un pas vers la case prison

Hier, en infligeant « trois ans de prison ferme » à Jérôme Cahuzac, le tribunal correctionnel a marqué les esprits. Parce que l'incarcération, courante dans les affaires de droit commun. reste rare en matière de délit financier. Assez pour propager, chez nous, l'idée d'une certaine « impunité des puissants ».

Cette fois, la justice frappe fort. Il faut dire que le scandale causé par l'ex-cador du Budget a retenti bien au-delà de nos frontières. L'homme censé incamer la politique fiscale de la France s'appliquait lui-même, avec grande persévérance, à contourner le fisc. L'argent dissimulé passait par la Suisse, l'île de Man, Singapour...et même sur les comptes de sa pauvre mère. De plus, notent les magistrats sans rire, le chirurgien spécialiste des implants capillaires s'est « enraciné » dans le mensonge. Jusqu'à jurer de son impeccable probité, tête haute et regard fier, devant l'Assemblée nationale. L'aveu ne viendra qu'ensuite, face à l'accablante évidence.

Au cours du procès, le prévenu tergiverse encore et sort in extremis un truc inattendu. À l'entendre, maintenant, le fric planqué à Genève devait servir à financer une campagne politique du défunt Michel Rocard. La pseudo « révélation », aussi tardive qu'invérifiable, ne convaincra personne. Ni la plaidoirie de Me Jean Veil pour le maintien en liberté de son illustre client : « Je n'ai aucune envie que mes impôts servent à l'entretenir en prison! » Peine perdue. Ajouté au caractère minable des faits, le poids du symbole pèse trop

Si la Cour d'appel confirme sa condamnation en 2017, M. Cahuzac ira méditer derrière les barreaux. Ce n'est pas la place d'un ministre ? Les précédents d'Alain Carignon, Bernard Tapie ou Jacques Médecin prouvent le

le dauphiné...

@ LA QUESTION DU JOUR

L'évasion fiscale doit-elle être sanctionnée par des peines de prison ferme?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

La circulation alternée vous paraît-elle être une mesure adaptée contre la pollution?

18%

82%

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (9 709 votes). Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



Comment ne pas rater son avion... à la manière d'un freerunner

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com



VOTRE RÉGION

LE DÉVOLUY Des investigations sont menées après qu'un câble porteur a "déraillé" le 21 novembre

Le téléphérique du Pic de Bure à l'arrêt pour plusieurs mois

e téléphérique du Pic de Bure est à l'arrêt, probablement pour plusieurs mois.Il ne transporte plus ni ouvrier, ni scientifique, ni matériel vers l'observatoire astronomique. Son autorisation d'exploitation a été suspendue par le préfet des Hautes-

L'appareil a connu un incident technique important, lundi 21 novembre. Ce jour-là, personne ne voyageait à bord de la cabine du téléphérique.Les conditions météorologiques étaient mauvaises, et l'exploitant de l'appareil, la société Seeti, avait prévenu l'Iram (Institut de radioastronomie millimétrique) qu'il ne pourrait transporter personne.

« Ce qui était la bonne décision », note Vivien Valdenaire, responsable du bureau Alpes du Sud au STRMTG, le service de l'État travaillant pour le compte du préfet sur la sécurité des remontées mécaniques.

Un incident rare, des dégâts « importants »

Ce jour-là donc, le câble porteur qui supporte le véhicule de transport de matériel est sorti de son logement. Il a "déraillé" et fini sa course au sol, au pied du pylône n°3, en haut de la falaise, non loin de la gare d'arrivée.

C'est le premier incident grave qui se produit sur cet appareil. Le téléphérique du Pic de Bure est neuf. Il est entré en service fin juillet 2015. Le problème, rare, est donc pris très au sérieux. « Il apparaît nécessaire de comprendre ce qui s'est passé pour évaluer les mesures à prendre pour éviter que ça se reproduise. Nous n'avons pas de retour d'expérience sur ce type d'événement », indique Vivien Valdenaire. Qui relève que les conditions météo du 21 novembre étaient « délicates, mais pas non plus extrêmes ». « On veut savoir ce qui s'est passé » appuie Bertrand Gautier, responsable de l'observatoire à l'Iram.

Les investigations ont commencé. Le 1er décembre, le responsable du STRMTG dans les Alpes du Sud et son adjoint se sont rendus sur place pour « un état des lieux rapide ». Ils ont constaté la position des pièces de l'appareil, les dégâts – « importants oui, pas encore chiffrés » - et entendu les professionnels de la société Seeti. Supervisée par le STRMTG, l'analyse de l'incident est faite conjointement avec l'exploitant, l'Iram et Leitner, constructeur de l'appareil. Seeti a missionné un cabinet de maîtrise d'œuvre pour piloter la remise en état de l'installation. Un organisme spécialisé va contrôler le câble au sol et les parties qui ont pu être impactées par l'onde de choc causée par son déraillement.Il faudra l'aval de l'État pour que le téléphérique redémarre. Et combien de temps?« Très difficile à dire, avoue Vivien Valdenaire. Ça se chiffre en mois. Un, deux, trois, quatre? Je ne peux pas le dire aujourd'hui. »

Nicolas MANIFICAT



Le téléphérique du Pic de Bure ne pourra redémarrer qu'avec le feu vert de l'État. Archives photo Le DL/VIRGILE

Des rotations en hélicoptère et à pied pour poursuivre l'activité à l'observatoire

a sécurité reste le maî-Tre mot », martèle Bertrand Gautier, responsable de l'observatoire astronomique du plateau de Bure à l'Iram. Des rumeurs courent la vallée au sujet d'une surexploitation du téléphérique. L'Iram dément formellement. « Il n'y a aucune volonté, de quelque manière que ce soit, de pousser la machine hors de ses critères. Bien au contraire. »

Voici donc l'Iram privé de téléphérique pour « quelques mois ». En attendant son redémarrage, l'institut

doit s'organiser. Pour l'heure, un hélicoptère emmène des passagers à l'observatoire (2550 m d'altitude), les jours où le ciel le permet. « Ensuite, on reprendra les rotations à pied et le transport de charge par hélicoptère. » Comme avant la mise en service du téléphérique. La situation n'arrange pas

l'Iram, qui mène de front observations scientifiques et construction de nouvelles antennes dans la perspective du projet Noema, télescope géant prévu pour 2019. « On adapte nos activités en fonc-

tion de ce qui nous arrive pour garantir la sécurité de chacun, mais on continue l'activité, on ne la met pas en sommeil, souligne Bertrand Gautier. Certains projets liés au téléphérique sont ralentis. Mais la construction des télescopes n'est pas arrêtée, la plupart des éléments sont déjà sur place. » Une neuvième antenne doit être achevée « fin février, début mars ». La n°10 est censée sortir de l'atelier fin 2017. « Aujourd'hui, ce calendrier n'est pas remis en cause. »

GAP Hier aux alentours de 18 h 30

Une voiture en flammes à proximité des HLM des Cèdres

Une voiture s'est embrasée, hier, aux alentours de 18 h 30, à l'intersection de la rue des Sagnières et la rue Alphonse-Daudet, à Gap. Les circonstances restent encore à éclaircir, mais le conducteur serait sorti de son véhicule après avoir aperçu des flammes. La circulation était complètement bloquée au niveau de la rue des Sagnières et de la rue Alphonse-Daudet. Les automobilistes étaient obligés de faire demi-tour pour laisser travailler les sapeurs-pompiers de Gap qui étaient sur place. La police nationale était également présente pour procéder aux premières constata-



La voiture était en plein milieu de la chaussée ce qui rendait

FAITS DIVERS EXPRESS

Poids lourd contre vélo : un blessé grave

→ Un cycliste a été sérieusement blessé hier, en début d'après-midi, au rond-point de l'autoroute à Manosque, dans une collision avec un poids lourd. L'homme, d'environ 70 ans, a perdu connaissance. Pris en charge par les pompiers et le Smur, il a été évacué vers le centre hospitalier de Manosque.

Début d'incendie dans une pizzeria : le feu éteint avant l'arrivée des pompiers

→ Un début d'incendie s'est déclaré dans la cuisine d'un ·estaurant-pizzéria, à Manosque, hier à 18 h 19. Le feu s'est éteint tout seul avant que les sapeurs-pompiers n'arrivent sur les lieux. À la suite du sinistre, l'établissement La Palice a dû mettre quatre salariés au chômage technique.

GUILLESTRE

Un nouveau magasin Samse cambriolé

→ Un cambriolage aurait été commis au magasin de vente de matériaux de construction et outillage Samse à Guillestre. Les faits auraient été commis dans la nuit du 4 au 5 décembre, causant un important préjudice, selon le parquet de Gap. D'autres Samse à Sisteron, La Mure, Embrun ou Briançon ont

